



*Comité de Moselle
De cyclisme*

Challenge Crédit Mutuel Tour 2010

REGLEMENT 2010 –

MINIMES ET CADETS - GARÇONS ET FILLES

www.cyclisme-moselle.fr

Comité de Moselle de cyclisme



Comité de Moselle de
cyclisme

Challenge Crédit Mutuel Tour 2010

REGLEMENT 2010 - MINIMES ET CADETS - GARÇONS ET FILLES

Le Crédit Mutuel, le Républicain Lorrain, le Conseil Général de La Moselle et le Comité Départemental de Moselle de Cyclisme, organisent, durant la saison cycliste 2010, un Challenge ouvert à tous les coureurs des catégories Minimes et Cadets, garçons et filles, sur les épreuves organisées par les clubs de la Moselle.

Art. 1 : Ce Trophée est ouvert aux minimes G/F (13-14 ans) et aux cadets G/F (15-16 ans) licencié(e)s auprès de la FFC.

Art. 2 : Les épreuves qui compteront pour le Challenge Crédit Mutuel Tour 2010 sont annexées au présent règlement ; soit un total de 10 épreuves.

Art. 3 : Le classement sera établi par addition des points acquis dans chaque catégorie sur les différentes épreuves selon le barème suivant :

Pour les garçons :

Place	1°	2°	3°	4°	5°	6°	7°	8°	9°	10°	11°	12°	13°	14°	15°	Passant la ligne d'arrivée	Abandon	Participation à une épreuve sur piste en lorraine	Participation à une épreuve VTT en Moselle
Points	25	20	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	10 points par épreuve (maxi 30pts)	10 points par épreuve (maxi 30 pts)

Pour les filles :

Place	1°	2°	3°	4°	5°	Passant la ligne d'arrivée	Abandon	Participation à une épreuve sur piste en lorraine	Participation à une épreuve VTT en Moselle
Points	10	8	6	4	3	2	1	5 points par épreuve (maxi 20pts)	5 points par épreuve (maxi 20pts)

Art. 4 : Le coureur, (garçons et filles) qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré(e) vainqueur du Challenge Crédit Mutuel Tour 2010 à l'issue de la dernière épreuve (CLM individuel à Grostenquin). En cas d'égalité, le nombre d'épreuves terminées dans les 3 premiers sera prépondérant. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière épreuve sera déterminant, puis de l'avant dernière et ainsi de suite.

Art. 5 : Le leader du classement de chaque catégorie recevra un maillot distinctif. Le leader garçon recevra un maillot jaune à partir du moment où il aura totalisé au moins 41 points. La leader fille recevra un maillot rose à partir du moment où elle aura totalisé au moins 21 points. Chaque leader devra obligatoirement porter le maillot lors de l'épreuve suivante, conformément au règlement FFC - titre II - chapitre 3 - épreuve sur route d'une journée § 2.3.001. En cas d'égalité dans le classement provisoire, le classement du jour sera pris en compte pour l'attribution du maillot. Des maillots distinctifs jeunes, grimpeur et points chaud seront également offerts. **Plus de 1 000 euros de prix en espèces seront offerts aux coureurs.**

Art. 6 : À l'issue du classement général final, les trois premiers (premières) de chaque catégorie recevront une récompense offerte par le Crédit Mutuel. La présence des récipiendaires à cette remise de récompenses est obligatoire.

Les 3 premiers (premières) de chaque Challenge seront également invité(e)s à la soirée récompenses du Crédit Mutuel.

Art. 7 : Les classements successifs feront l'objet d'une parution régulière sur le site Internet du Comité de Moselle : www.cyclisme-moselle.fr Chaque nouveau classement du Challenge sera affiché au départ de l'épreuve suivante.

Art. 8 : Le règlement fédéral FFC s'applique sur toutes les épreuves. Seuls les classements établis par les arbitres seront pris en compte pour le classement du Challenge Crédit Mutuel Tour 2010. Aucune réclamation ne sera enregistrée par le comité départemental de la Moselle.

Art. 9 : Tout coureur qui ferait l'objet d'une mesure de suspension à la suite d'un contrôle anti-dopage ou de faute grave de son fait personnel, exclusivement relevé par les arbitres, pourra être exclu, de façon provisoire ou définitive, du classement après avis des commissions « Jeunes » et « Arbitres » et des bureaux exécutifs du Comité de Moselle de Cyclisme.

Le non respect du présent règlement, toujours après avis des commissions mentionnées ci-dessus, pourra entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive, du coureur.

Art. 10 : La mise en place de cette grille de points oblige **l'organisateur de chaque épreuve** à fournir au responsable du classement du Challenge : **Une copie de la liste d'émargement ou une liste des partants et Le classement complet de l'épreuve.**



CALENDRIER DES EPREUVES COMPTANT POUR LE CLASSEMENT DU

CHALLENGE CREDIT MUTUEL TOUR 2010

Catégories Minimes / Cadets – Garçons et Filles

Date	Organisateur	Lieu	Observation
Lundi 24 mai 2010	CSC Yutz	Yutz	
Vendredi 28 mai 2010	Comité de Moselle	Forbach	
Samedi 29 mai 2010	Comité de Moselle	Saint Avold	
Dimanche 30 mai 2010	VC Hettange	Hettange Grande	Championnats de Lorraine
Mercredi 2 juin 2010	Comité de Moselle	Freyming Merlebach	
Dimanche 11 juillet 2010	VC Hettange	Hettange Grande	
Dimanche 18 juillet 2010	CS Thionville	Bertrange	
Dimanche 8 août 2010	CS Sarreguemines	Sarreguemines	
Dimanche 15 août 2010	UC Bassin Houiller	L'Hopital	
Dimanche 10 octobre 2010	UC Bassin Houiller	Grostenquin	Finale contre la montre indiv.

www.cyclisme-moselle.fr

Comité de Moselle de cyclisme